

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

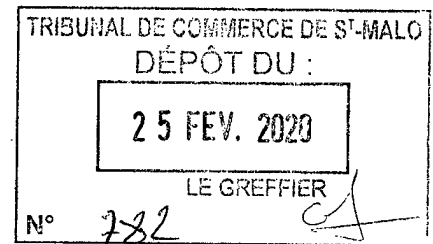
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00010 Numéro SIREN : 301 853 172 Nom ou dénomination : CHAUSSURES BESSEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 782



Associ  s

S  bastien BUET

Patrice CO  C

Olivier GAILLARD

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

M  lanie VILLALARD

SAS CHAUSSURES BESSEC

Si  ge Social : 2, Place de la Croix du Fief 35400 SAINT-MALO
Soci  t   par Actions Simplifi  e au capital de 600 000 Euros
R.C.S : 301 853 172 SAINT-MALO

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2017

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
T  l 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

16B, rue de Jouanet
35700 RENNES
T  l 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
T  l 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Certifi  e conforme    l'original



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS CHAUSSURES BESSEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SAS CHAUSSURES
BESSEC

Exercice clos le
31 janvier 2017

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées dans la note «Faits caractéristiques» en page 8 de l'annexe concernant l'opération d'apport partiel d'actif de la branche d'activité BESSEC au profit de la SARL BBN et de la branche d'activité CHAUSSER au profit de la SARL CHS.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

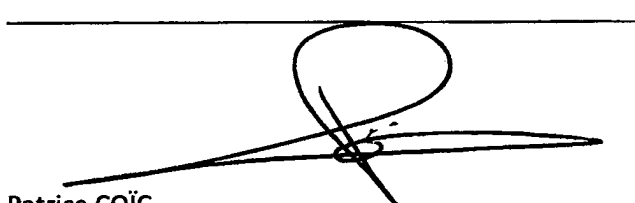
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans votre rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Malo, le 11 juillet 2017,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT



Patrice COÏC

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2017 12		Exercice N-1 31/01/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	107 324	106 983	341	341	
	Fonds commercial (1)	21 739	7 793	13 946	556 318	97.55
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	90 374	72 288	18 086	1 566	7.97
	Installations techniques, matériel et outillage	41 919	41 531	388	1 966	83.52
	Autres immobilisations corporelles	788 559	754 333	34 226	471 884	93.24
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 692 866		1 692 866	1 589 109	NS
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	15 382		15 382	15 124	49.58
	Total II	2 758 162	982 928	1 775 234	542 591	44.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	120		120	5 600	97.90
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	124 762	4 202	120 560	983 523	89.08
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 483 644		3 483 644	1 746 989	100.60
	Autres créances	880 329		880 329	532 218	152.89
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 256 634		1 256 634	1 278 160	50.42
	Charges constatées d'avance (3)	1 744 287		1 744 287	114 290	7.01
	Total III	7 489 775	4 202	7 485 572	126 214	1.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 247 937	987 130	9 260 807	668 805	7.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

13 946
15 382

Eléments des comptes annuels
Cec dans le présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2017 12	Exercice N-1 31/01/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	60 000	60 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	635 713	635 713		
	Report à nouveau	4 581 135	4 170 120	411 015	9.86
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	160 056	411 015	250 959	61.06
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 036 904	5 876 848	160 056	2.72
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	34 957	18 200	16 757	92.07
	Total III	34 957	18 200	16 757	92.07
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		332 355	332 355	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	701 557		701 557	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 640 715	1 682 148	41 433	2.46
	Dettes fiscales et sociales	818 114	682 173	135 941	19.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	28 560	279	28 281	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 188 946	2 696 954	491 992	18.24
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 260 807	8 592 002	668 805	7.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 188 946 2 531 623

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2017 12			Exercice N-1 31/01/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	290 805		290 805	9 448 282		9 157 477	96.92
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 112 683		2 112 683	735 195		1 377 488	187.36
Chiffre d'affaires NET	2 403 488		2 403 488	10 183 477		7 779 989	76.40
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			7 204	2 731		4 473	163.77
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 955	208 624		175 669	84.20
Autres produits			221	84		137	161.97
Total des Produits d'exploitation (I)			2 443 867	10 394 916		7 951 049	76.49
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			1 588	4 825 540		4 827 128	100.03
Variation de stock (marchandises)			25 401	193 431		168 030	86.87
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 720	47 122		42 402	89.98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				1 350		1 350	100.00
Autres achats et charges externes *			1 292 629	2 167 742		875 113	40.37
Impôts, taxes et versements assimilés			34 432	137 495		103 063	74.96
Salaires et traitements			646 581	1 559 869		913 288	58.55
Charges sociales			255 808	520 977		265 169	50.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			29 325	269 480		240 155	89.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 202	175 520		171 318	97.61
Dotations aux provisions			16 757			16 757	
Autres charges			278	3 278		3 000	91.51
Total des Charges d'exploitation (II)			2 308 545	9 901 805		7 593 260	76.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			135 322	493 111		357 789	72.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

3 447
4 416

3 365

Éléments des comptes annuels
CNC 1997, visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/01/2017 12	31/01/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	220	220		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	141 701	108 920	32 781	30.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	141 921	109 140	32 781	30.04
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	386	8 335	7 949	95.36
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	386	8 335	7 949	95.36
2. Résultat financier (V-VI)	141 535	100 805	40 730	40.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	276 857	593 916	317 059	53.38
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 447		3 447	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 447		3 447	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 496	3 417	1 079	31.57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51 858		51 858	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	56 354	3 417	52 937	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	52 906	3 417	49 489	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	63 895	179 484	115 589	64.40
Total des produits (I+III+V+VII)	2 589 236	10 504 056	7 914 821	75.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 429 180	10 093 041	7 663 861	75.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	160 056	411 015	250 959	61.06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Doit produits concernant les entreprises liées
(4) Doit intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 04 Aout 2016, la SAS des Chaussures BESSEC a fait apport partiel d'actif de ses deux branches d'activité à deux entités différentes :

- La branche BESSEC a été apportée à la SARL BBN
- La branche CHAUSSER a été apportée à la SARL CHS

La branche BESSEC apportée à la Société BBN regroupe les magasins suivants:

- magasin La Croix du Fief à Saint Malo
- magasin BESSEC DINAN
- magasin BESSEC MADELEINE à Saint Malo
- magasin BESSEC BREST
- magasin BESSEC Grand Quartier à RENNES
- magasin BESSEC LANGUEUX
- magasin BESSEC CONFORT à Saint Malo
- magasin MEPHISTO à Saint Malo

La branche CHAUSSER apportée à la Société CHS regroupe les magasins suivants:

- magasin CHAUSSER MADELEINE au Centre Commercial La Madeleine à Saint Malo
- magasin CHAUSSER LANGUEUX en zone d'activité de LANGUEUX 22

Conformément à la législation en vigueur, ces apports ont été effectués en valeur nette comptable sans générer de plus value d'apport.

Ces apports ont été constatés à effet rétroactif au 1er février 2016.

Les montants apportés en valeur nette comptable sont les suivants :

- 1 456 425 euros pour la Branche Bessec
- 211 260 euros pour la Branche Chausser

L'activité de la SAS des Chaussures Bessec consiste désormais à assurer la gestion des achats de tout le groupe Bessec (centrale d'achats pour Bessec et Chausser), la gestion administrative des différentes sociétés du groupe ainsi que la vente sur Internet.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
OBLIGATOIRE AUX COMPTES
CBC D'ART. 831-1/1
LE COMPTABLE UNIOU SA

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 31 494 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	31 494
Total	31 494

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	683 365		929
Constructions sur sol propre	90 374		
Installations générales agencements aménagements des constructions	36 710		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	92 367		
Installations générales agencements aménagements divers	3 188 545		
Matériel de transport	99 285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	237 561		17 351
TOTAL	3 744 842		17 351
Autres participations	103 757		1 691 250
Prêts, autres immobilisations financières	30 506		
TOTAL	134 263		1 691 250
TOTAL GENERAL	4 562 470		1 709 530

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		555 231	129 063	129 063
Constructions sur sol propre			90 374	90 374
Installations générales agencements aménagements constr.		36 710		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		50 448	41 919	41 919
Installations générales agencements aménagements divers		2 642 167	546 378	546 378
Matériel de transport			99 285	99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		112 017	142 895	142 895
TOTAL		2 841 342	920 851	920 851
Autres participations		102 141	1 692 866	1 692 866
Prêts, autres immobilisations financières		15 124	15 382	15 382
TOTAL		117 265	1 708 248	1 708 248
TOTAL GENERAL		3 513 838	2 758 162	2 758 162

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	113 101	1 675		114 776
Constructions sur sol propre	70 722	1 566		72 288
Installations générales agencements aménagements constr.	36 710		36 710	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	90 013		48 482	41 531
Installations générales agencements aménagements divers	2 710 736		2 180 999	529 738
Matériel de transport	99 285			99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	209 260		83 950	125 310
TOTAL	3 216 727	1 566	2 350 141	868 152
TOTAL GENERAL	3 329 827	3 241	2 350 141	982 928

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 675				
Constructions sur sol propre	1 566				
TOTAL	1 566				
TOTAL GENERAL	3 241				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	18 200	16 757			34 957
TOTAL	18 200	16 757			34 957

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	175 520	4 202	175 520		4 202
TOTAL	175 520	4 202	175 520		4 202
TOTAL GENERAL	193 720	20 959	175 520		39 159
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 959	23 371		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 382	15 382	
Autres créances clients	3 483 644	3 483 644	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	180 106	180 106	
Taxe sur la valeur ajoutée	70 317	70 317	
Débiteurs divers	628 906	628 906	
Charges constatées d'avance	1 744 287	1 744 287	
TOTAL	6 123 641	6 123 641	

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CEC DANIEL QUINIOU SA

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 640 715	1 640 715		
Personnel et comptes rattachés	46 485	46 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 110	54 110		
Taxe sur la valeur ajoutée	684 395	684 395		
Autres impôts taxes et assimilés	33 123	33 123		
Groupe et associés	701 557	701 557		
Autres dettes	28 560	28 560		
TOTAL	3 188 946	3 188 946		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	332 092			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	200.0000	3 000			3 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 479 687
Autres créances	57 094
Disponibilités	300
Total	3 537 080

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 568
Dettes fiscales et sociales	67 444
Autres dettes	28 560
Total	101 572

Charges et produits constatés d'avance

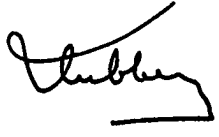
Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 744 287
Total	1 744 287

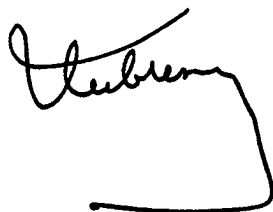
Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO
001 853 172 RCS SAINT MALO**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2017**

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2.943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mme Fanny BESSEC 21 rue de la Vierge de Grâce 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL 3.000 actions sur les 3.000 actions composant le capital social.**LE PRESIDENT**
(M. Philippe BESSEC)**LE SECRETAIRE**
(M. Bruno BESSEC)

CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017

- I -

Le lundi trente janvier deux mille dix-sept
A neuf heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC (la Société), S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Patrice COÏC, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes portant sur la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée à titre direct, conclu le 4 août 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et la société B B N ;
- Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes portant sur la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée en qualité de locataire-gérant, conclu le 4 août 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et la société B B N ;
- Un exemplaire de l'avenant unique auxdits projets d'apports partiels d'actifs établi le 30 décembre 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et la société B B N ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que l'ensemble des documents visés ci-dessus et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.

- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Création d'une prime d'émission suite aux opérations d'apports partiels d'actifs par la société CHAUSSURES BESSEC de ses branches complètes et autonomes d'activités « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct et « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant au profit de la société B B N ;
- Pouvoirs – Formalités de publicité.

M. Philippe BESSEC rappelle aux participants que, lors de comptabilisation des opérations de l'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct, consenti au profit de la société B B N le 30 septembre 2016, il est apparu que certains éléments actifs qui faisaient partie de la branche apportée et qui auraient donc dû être mentionnés dès l'origine dans le projet d'apport partiel d'actif signé le 4 août 2016 entre la Société et la société B B N dans la mesure où ledit apport portait sur une branche complète et autonome d'activité, ne l'avaient pas été par suite d'une erreur.

Il rappelle également, qu'à l'inverse, certains éléments actifs ont été comptabilisés à tort dans le projet d'apport partiel d'actif du 4 août 2016 portant sur la branche d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant.

M. Philippe BESSEC indique qu'il doit donc être fait application de l'article IV., paragraphe 2, de la Section II de chacun des projets d'apports partiels d'actifs, aux termes duquel :

« Les éléments mentionnés ci-dessus à l'article II. de la SECTION II n'ont qu'un caractère indicatif. En conséquence, au cas où il se révélerait ultérieurement une erreur ou une omission dans l'énumération des éléments actifs et passifs transmis à la SOCIETE BENEFICIAIRE, les sociétés participantes conviennent d'ores et déjà d'établir tous actes complémentaires modificatifs ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires afin que le présent apport comporte bien tous les éléments actifs et passifs de la branche d'activité concernée. »

Pour permettre la correction de ces erreurs, un avenant unique aux projets d'apports partiels d'actifs conclus le 4 août 2016 et approuvés le 30 septembre 2016 a ainsi été établi en date du 30 décembre 2016. Le Président donne connaissance de cet avenant aux participants.

M. Philippe BESSEC propose de ne pas modifier en conséquence de cette correction le montant du capital social de la société bénéficiaire des apports mais de rémunérer le supplément net d'apport au bilan par une prime d'émission en vue de son incorporation au capital.

Une discussion s'engage alors au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les participants sur les conséquences en résultant pour la Société.

Cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :



- IV -

Première résolution – Création d'une prime d'émission suite aux opérations d'apports partiels d'actifs par la Société de ses branches complètes et autonomes d'activités « magasins Bessec » exploitée à titre direct et « magasins Bessec » exploitée en qualité de locataire-gérant au profit de la société B B N

L'assemblée générale :

- après avoir pris connaissance :

- (a) du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société B B N et définitivement approuvé le 30 septembre 2016 par décisions des associés de chacune des sociétés participantes, en vertu duquel la société CHAUSSURES BESSEC a transmis à la société B B N, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct à :
 - SAINT MALO – Centre Commercial La Madeleine (Siret 301 853 172 00080),
 - SAINT MALO – 13 rue Porcon de la Barbinais (Siret 301 853 172 00148),
 - SAINT MALO – 4 rue Saint Vincent (Siret 301 853 172 00072),
 - SAINT GREGOIRE (Ille & Vilaine) - Centre Commercial Grand Quartier (Siret 301 853 172 00122),
 - LANGUEUX (Côtes d'Armor) – 1 rue Jules Verne – Centre Commercial Carrefour (Siret 301 853 172 00130),
 - et à BREST (Finistère) – 29 rue de Gouesnou (Siret 301 853 172 00064),
- (b) du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société B B N et définitivement approuvé le 30 septembre 2016 par décisions des associés de chacune des sociétés participantes, en vertu duquel la société CHAUSSURES BESSEC a transmis à la société B B N, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant :
 - à SAINT MALO – 2 Place de la Croix du Fief (Siret 301 853 172 00015),
 - et à DINAN (Côtes d'Armor) – 4 Place du Marchix (Siret 301 853 172 00049),
- (c) de l'avenant unique auxdits projets d'apports partiels d'actifs établi le 30 décembre 2016 entre la Société et la société B B N, aux termes duquel la désignation des éléments actifs compris dans les branches complètes et autonomes d'activités « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct et « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant a fait l'objet de corrections à la suite des erreurs et omissions constatées dans l'énumération des éléments actifs transmis à la société B B N dans le cadre de ces opérations et mentionnés à l'article II. de la Section II de chacun de ces projets,
- (d) du rapport du Président ;



- déclare approuver dans toutes ses dispositions l'avenant unique susvisé du 30 décembre 2016 aux projets d'apports partiels d'actifs du 4 août 2016 et notamment :
- la désignation et l'évaluation des éléments actifs compris dans la branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct ci-dessus identifiée, ressortant à un million trois cent quatre mille quatre-vingt-six (1.304.086) Euros (au lieu de 1.206.020 €) et, en conséquence, le montant de l'actif net définitivement transmis à la société B B N le 30 septembre 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, s'élevant à la somme de UN MILLION DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX (1.012.756) EUROS (au lieu de 914.690 €),
 - la désignation et l'évaluation des éléments actifs compris dans la branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant ci-dessus identifiée, ressortant à cinq cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (529.959) Euros (au lieu de 530.330 €) et, en conséquence, le montant de l'actif net définitivement transmis à la société B B N le 30 septembre 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, s'élevant à la somme de QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF (443.669) EUROS (au lieu de 444.040 €),
 - la création, à titre de rémunération du supplément net d'apport résultant des corrections ainsi apportées à la désignation des éléments actifs compris dans les branches complètes et autonomes d'activités transmises, d'une prime d'émission d'un montant de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUINZE (97.695) EUROS, et l'inscription de cette prime au passif du bilan de la société B B N à un compte spécial dénommé « *prime d'apport* » sur lequel porteront les droits de tous les associés,
 - l'incorporation de cette prime d'émission au capital de la société B B N.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité, ou d'en requérir l'accomplissement.

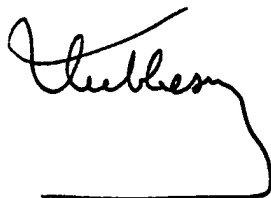
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

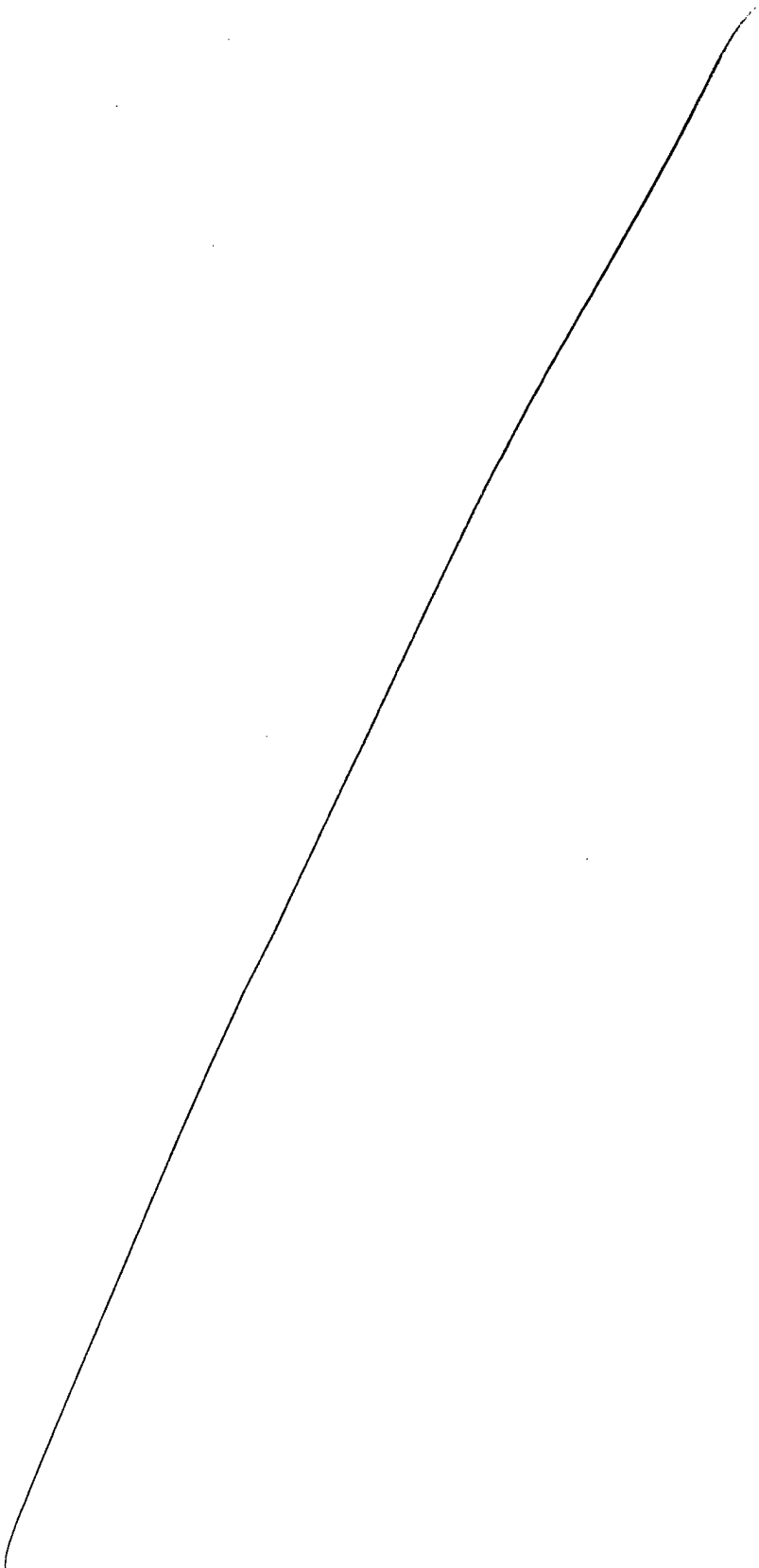
M. Philippe BESSEC
Président



M. Bruno BESSEC
Secrétaire



9/11

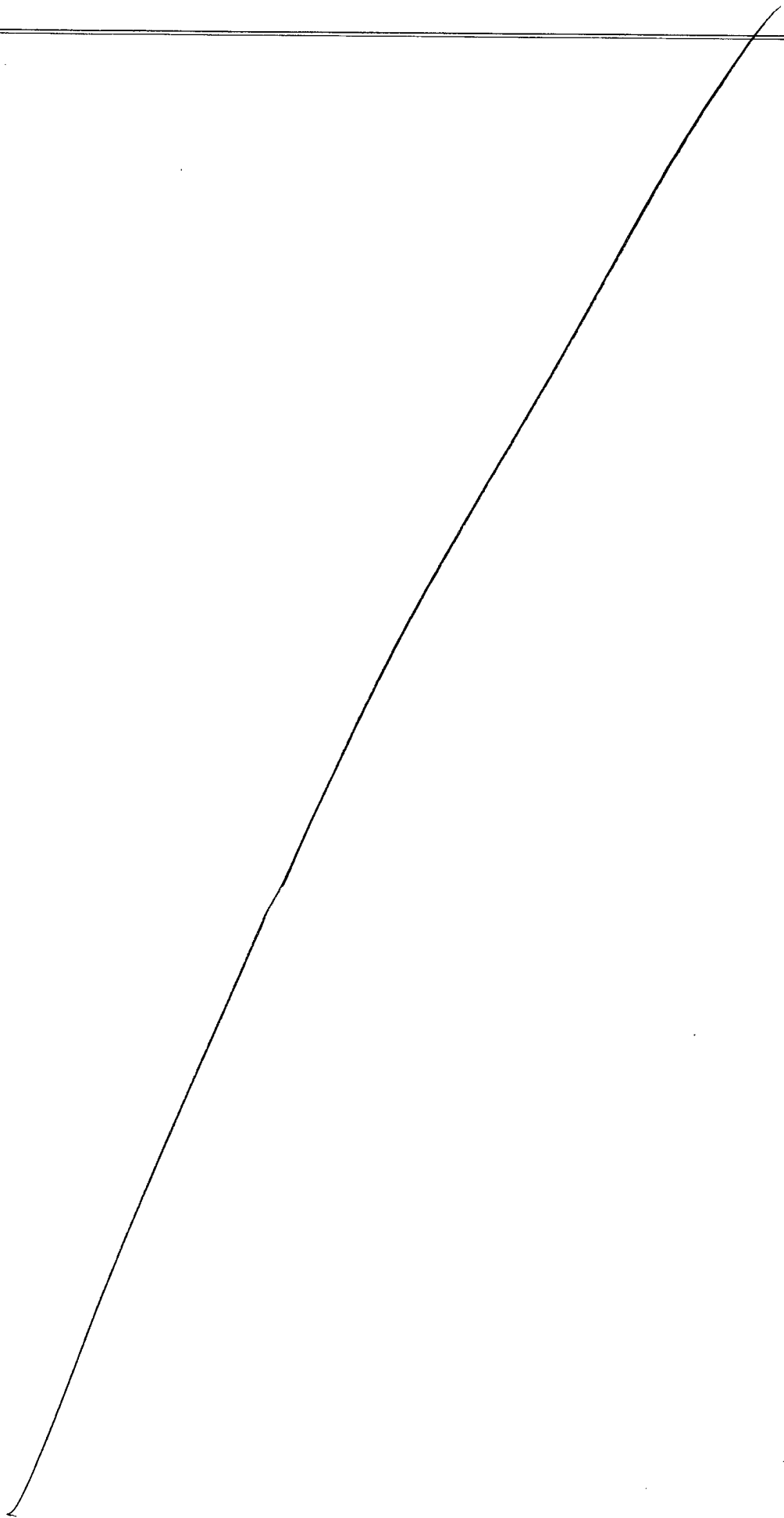


C

C

C

C



1/10/0

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le présent registre contenant
100 feuillets devant servir à

Sté SAS BESSEC

Activité : _____

53 rue du Grand Jardin - St MALO

Département : 35

a été coté et paraphé par
premier et dernier feuillet,
signé par nous,

d Président du Tribunal de Commerce
de St Malo

Le - 5 DEC. 2017

Signature et cachet :



EXACOMPTA

Réf. 530E

CHAUSSURES BESSEC

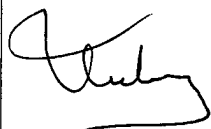
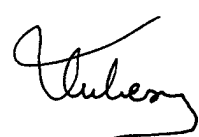
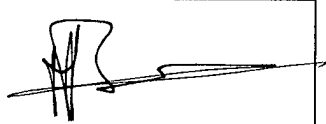
Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

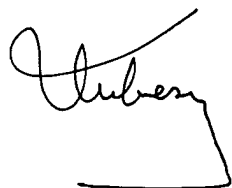
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 juillet 2014

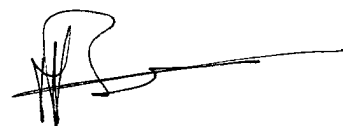
N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mlle Fanny BESSEC 21 rue de la Vierge de Grâce 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL 3.000 actions sur les 3.000 actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 JANVIER 2017

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 17 JUILLET 2017

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

* * *

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet :

- de vous exposer l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2017, les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice,
- et pour vous proposer une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés afin de répondre aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.

***SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE
PRESENTATION DES COMPTES***

L'exercice dont les comptes vous sont soumis pour approbation a comporté une durée normale de douze mois, couvrant la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

Les comptes de cet exercice ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.



Résultat d'exploitation

Afin de vous permettre d'apprécier l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé, nous vous rappelons, à titre liminaire, que :

- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, modifié par avenant du 30 décembre 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et B B N ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société B B N, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct, ladite branche d'activité comprenant un actif de 1.304.086 € et un passif de 291.330 €, soit un apport net de 1.012.756 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, modifié par avenant du 30 décembre 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et B B N ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société B B N, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant, ladite branche d'activité comprenant un actif de 529.959 € et un passif de 86.290 €, soit un apport net de 443.669 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et C H S ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société C H S, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée à titre direct, ladite branche d'activité comprenant un actif de 126.863 € et un passif de 13.218 €, soit un apport net de 113.645 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et C H S ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société C H S, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant, ladite branche d'activité comprenant un actif de 110.260 € et un passif de 12.645 €, soit un apport net de 97.615 €.

Ces projets d'apports partiels d'actifs ont été approuvés dans toutes leurs dispositions par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHAUSSURES BESSEC et de l'associé unique de la société B B N en date des 30 septembre 2016 et 30 janvier 2017, et par décisions de l'associé unique de la société C H S en date du 30 septembre 2016.

Comme conséquence de ces opérations d'apports partiels d'actifs, la société CHAUSSURES BESSEC ne comporte donc plus désormais qu'une seule branche d'activité, à savoir celle de centrale d'achats, logistique et administration, de sorte que le chiffre d'affaires de la Société a été ramené de 10.183.477 € au 31 janvier 2016 à 2.403.488 € au 31 janvier 2017.

Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises : 290.805 €
- Prestations de services : 2.112.683 €

Les différentes charges d'exploitation -s'élevant globalement à 2.308.545 € (contre 9.901.805 € l'exercice précédent)- ont été les suivantes :

. Achats	3.132 €
. Variation de stocks	25.401 €
. Autres achats et charges externes	1.292.629 €
. Impôts et taxes	34.432 €
. Salaires	646.581 €
. Charges sociales	255.808 €
. Amortissements	29.325 €
. Provisions	20.959 €
. Autres charges	278 €

Ces charges d'exploitation n'appellent pas de commentaire particulier.

A noter que, suite aux transferts de personnel intervenus dans le cadre des opérations de restructuration, l'effectif moyen salarié a été ramené de 48 personnes en 2015/2016 à 19 personnes en 2016/2017.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour un montant de 31.494 € (contre 84.434 € l'exercice précédent). Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pouvant être déterminé qu'à la fin de l'année civile en cours. Aucun préfinancement n'a été sollicité par notre Société au titre de ce mécanisme.

Compte tenu des charges et des autres produits de l'exercice, le résultat d'exploitation est en définitive bénéficiaire de 135.322 €.

Résultat financier

Les produits financiers ont été portés de 109.140 € en 2015/2016 à 141.921 € en 2016/2017.

Après prise en compte des charges d'intérêts (386 €), le résultat financier est bénéficiaire de 141.535 € contre un bénéfice de 100.805 € l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

En l'absence de produit exceptionnel significatif, le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 52.906 €, contre un résultat négatif de 3.417 € au 31 janvier 2016.

Notre Société a notamment supporté une moins-value de 51.858 € liée à la fermeture définitive à la date du 31 mai 2016 du magasin auparavant exploité à FOUGERES (Ille & Vilaine) – 3 rue Porte Roger sous l'enseigne *Bessec Chausseur*.

Résultat comptable

Après incidence des résultats financier et exceptionnel, et déduction faite de l'impôt sur les bénéfices (63.895 €), l'exercice se solde par un résultat comptable bénéficiaire de 160.056 € (contre un bénéfice comptable de 411.015 € au 31 janvier 2016).

Postes du bilan

Les postes du bilan appellent les quelques commentaires suivants :

- Par suite des opérations de restructuration des activités de notre Société, les immobilisations nettes ont été portées de 1.232.643 € en 2015/2016 à 1.775.234 € au 31 janvier 2017 dont 1.692.866 € correspondant au poste Participations ;
- Le poste Stocks a en revanche été ramené de 1.104.083 € au 31 janvier 2016 à 120.560 € en fin d'exercice ;
- Les créances sur la clientèle se chiffraient à 3.483.644 € au 31 janvier 2017 contre 1.736.655 € l'exercice précédent ;
- La trésorerie disponible ressortait à 1.256.634 € à la clôture de l'exercice contre 2.534.794 € en début d'exercice ;
- Il a été procédé à une dotation complémentaire de 16.757 € au titre de la provision pour contrôle URSSAF, celle-ci figurant au passif du bilan pour un montant total de 34.957 € au 31 janvier 2017 ;
- Notre Société n'avait plus de dettes auprès des établissements de crédit au 31 janvier 2017, les emprunts en cours au 31 janvier 2016 ayant été repris par les sociétés B B N et C H S dans le cadre des opérations d'apports partiels d'actifs ;
- La Société était redevable à la clôture de l'exercice d'une somme de 701.557 € à l'égard de ses associés ;
- Les dettes s'élevaient globalement à 3.188.946 € au 31 janvier 2017 contre 2.696.954 € au 31 janvier 2016 ;
- Les capitaux propres se chiffraient à 6.036.904 € à la clôture de l'exercice, contre 5.876.848 € l'exercice précédent, pour un capital social de 600.000 €.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons de reporter à nouveau la totalité du bénéfice comptable de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

S'agissant des faits marquants intervenus durant l'exercice écoulé, nous vous rappelons que notre Société a fait apport au profit de la société B B N, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016 :

- de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct à :

- SAINT MALO – Centre Commercial La Madeleine,
- SAINT MALO – 13 rue Porcon de la Barbinais,
- SAINT MALO – 4 rue Saint Vincent,
- SAINT GREGOIRE (Ille & Vilaine) - Centre Commercial Grand Quartier,
- LANGUEUX (Côtes d'Armor) – 1 rue Jules Verne – Centre Commercial Carrefour,
- et à BREST (Finistère) – 29 rue de Gouesnou,

ladite branche d'activité comprenant un actif de 1.304.086 € et un passif de 291.330 €, soit un apport net de 1.012.756 € ;

- de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant à :

- SAINT MALO – 2 Place de la Croix du Fief,
- et à DINAN (Côtes d'Armor) – 4 Place du Marchix,

ladite branche d'activité comprenant un actif de 529.959 € et un passif de 86.290 €, soit un apport net de 443.669 €.

En rémunération de ces apports, le capital de la société B B N a été augmenté de la somme de 1.456.425 € par création de 1.456.425 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société CHAUSSURES BESSEC, associé unique de la société B B N.

Notre Société a également fait apport au profit de la société C H S, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016 :

- de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée à titre direct à LANGUEUX – 1 rue Freyssinet, ladite branche d'activité comprenant un actif de 126.863 € et un passif de 13.218 €, soit un apport net de 113.645 € ;
- de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant à SAINT MALO – Centre Commercial La Madeleine, ladite branche d'activité comprenant un actif de 110.260 € et un passif de 12.645 €, soit un apport net de 97.615 €.

En rémunération de ces apports, le capital de la société C H S a été augmenté de la somme de 211.260 € par création de 211.260 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société CHAUSSURES BESSEC, associé unique de la société C H S.

Aucun autre fait marquant n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé et aucun événement important de nature à remettre en cause les états financiers qui vous sont présentés n'est intervenu depuis la date d'arrêté des comptes.

**MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS
EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les premiers mois de l'exercice en cours se déroulent normalement et l'activité est globalement satisfaisante. Il convient néanmoins de rester prudent compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile.

MANDATS

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.640.715 € au 31 janvier 2017, à savoir :

- Fournisseurs : 1.635.147 € (Echéance à 30 jours)
- Factures non parvenues : 5.568 €

Pour mémoire, le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.682.148 € au 31 janvier 2016, à savoir :

- Fournisseurs : 1.577.817 € (Echéance à 30 jours)
- Factures non parvenues : 104.331 €

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Aucun salarié ne détient d'actions dans le capital social.

DELEGATIONS

Aucune délégation visée par les dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce n'existe au sein de votre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ainsi qu'il vous l'a été indiqué, la Société a augmenté la valorisation de sa participation au capital des sociétés B B N et C H S à l'issue des opérations de restructuration ci-dessus exposées.

Notre Société n'a pris, durant l'exercice clos le 31 janvier 2017, aucune nouvelle participation dans une autre société civile ou commerciale.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels toutes informations sur les sociétés dans lesquelles notre Société détenait une participation au 31 janvier 2017 ainsi que sur les résultats dégagés par ces sociétés au titre de leur dernier exercice clos.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

Aucune attribution d'actions gratuites en vertu des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce n'a été effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, étant ici précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 janvier 2017.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, une assemblée générale extraordinaire doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du Travail si, au vu du rapport du Président présenté à l'assemblée générale ordinaire en application de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce représentent moins de 3 % du capital social.

Le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 janvier 2017 fait ressortir qu'il n'existe aucune participation collective des salariés au capital de la Société.

Nous vous soumettons en conséquence une proposition de résolution qui, si elle était adoptée, autoriserait la mise en œuvre d'une délégation de pouvoir donnée au Président pour réaliser cette ouverture de capital, nécessitant la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise conformément à l'article L. 3332-18 du Code du Travail.

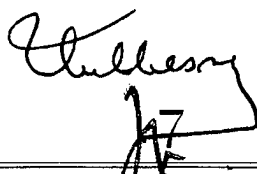
Cette autorisation entraînerait renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription.

Les conditions et modalités de cette proposition figurent dans le texte de la résolution correspondante.

Il vous est toutefois précisé que nous n'avons pas jugé opportun d'agréer cette proposition.

Nous vous remercions enfin d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés et de vous prononcer en faveur de toutes les résolutions qui seront mises aux voix, à l'exception toutefois de celle tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Président



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 17 JUILLET 2017

- I -

Le lundi dix-sept juillet deux mille dix-sept
A onze heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC (la Société), S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale à caractère mixte, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Patrice COÏC, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 janvier 2017 ;
- Les rapports du Président et du Commissaire aux comptes ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.

8/

- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2017 et des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat.

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs.

M. Philippe BESSEC donne lecture à l'assemblée de son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 janvier 2017 puis présente les comptes de cet exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures et présentation terminées, une discussion s'engage au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les associés sur certains postes des comptes annuels ainsi que sur l'affectation du résultat.

Enfin, cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

**ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :**

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2017 tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice comptable de 160.056 €.

Elle approuve également sans réserve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conclusion de convention nouvelle durant l'exercice clos le 31 janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRESIDENT ET AU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale donne à M. Philippe BESSEC, Président, et à M. Bruno BESSEC, Directeur général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'assemblée générale, après avoir constaté que la *Réserve légale* est entièrement dotée, décide, sur la proposition du Président, de reporter à nouveau la totalité du bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 160.056 €.

2. D'autre part, pour se conformer à la loi, l'assemblée générale donne acte au Président de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation du capital social à libérer en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail et L. 225-138-1 du Code de Commerce.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide :

- que le Président disposera d'un délai maximum de six (6) mois pour mettre en place un Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du Travail,
- d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum d'un (1) an à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum égal à TROIS POUR CENT (3 %) du capital social actuel qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan d'Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour réaliser l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions, fixer le prix de souscription, fixer les dates d'ouverture et de clôture de souscription, recueillir les souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts, et en général prendre toutes mesures nécessaires.

Cette résolution est REJETEE à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité, ou d'en requérir l'accomplissement.

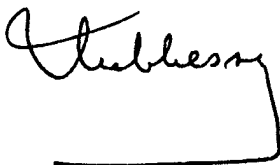
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Philippe BESSEC
Président



Bruno BESSEC
Secrétaire

